

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 MARS 2013

PRESENTS : Mmes et Mrs ROBICHON, BOCQUIER, CHATEIGNER, PINEAU, PAULEAU, ROULLEAU, BIZON, PENAUD, BRETON, LEGE,

ABSENTS : Mmes et M.M. LIAIGRE, MARY, BROSSEAU (excusés) GIRAUD,

1 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DE CHAVAGNES-LES-REDOUX ET DE SAINT PROUANT

Le conseil accepte les participations :

☛ de 10 880 € pour 17 enfants scolarisés à l'école publique de St Prouant, soit 640€ par élève,

☛ de 2 690.96 € pour 4 enfants scolarisés à l'école publique de Chavagnes-les-Redoux, soit 672.74€ par élève.

2 – DEMANDES DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

☛ de Familles Rurales de Saint Prouant pour le restaurant scolaire : des enfants de Monsireigne fréquentent le restaurant scolaire de St Prouant. Familles Rurales souhaite que chaque commune participe au financement du service à la hauteur du nombre de repas servis : soit pour Monsireigne 2018 repas. C'est donc une somme de 2 712 € qui est demandée à la commune. Le conseil accepte de verser ce montant à l'association organisatrice de la cantine.

☛ de Familles Rurales de la Verrie : pour le transport scolaire de 2 élèves de la commune, en direction de St Laurent sur Sèvre. Une somme de 23.46 € par élève transporté est sollicitée par l'association. Le conseil accepte de verser la somme de 46.92 €.

☛ de l'IFAC – de l'Association Leucémie Espoir et de Vie Libre La Soif d'en sortir section de St Fulgent : le conseil ne donne pas suite à ces demandes.

3- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION ET AFFECTATION DES RESULTATS

☐ Lotissement du Cormier : La section de fonctionnement présente un excédent de 105892.87€ et celle d'investissement, un déficit de 103 944.14 €.

☐ Assainissement : L'excédent de fonctionnement est de 99 206.52 €. La section d'investissement présente un excédent de 61302.03€ et un déficit de 13 000 € de restes à réaliser.

☐ Gestions des Activités Commerciales : L'excédent de fonctionnement est de 5 984.37 €. La section d'investissement est déficitaire pour 2679.71 €. La somme de 3 304.66 € sera reportée en excédent de fonctionnement au budget 2013.

Ⓢ Commune : Le compte administratif fait ressortir un excédent de fonctionnement de 201792.61 € dû à la reprise des écritures, suite à la dissolution de l'Association Foncière. La section d'investissement présente un déficit de 181631.59€. Une somme de 150 591.59 € est affectée en section d'investissement pour couvrir le déficit en tenant compte des restes à réaliser. Le solde disponible soit 51 201.02 € sera reporté en excédent de fonctionnement au budget 2013.

Les comptes de la commune sont tenus en partie double à la fois par la Collectivité et par la Trésorerie. Les comptes de gestion du Receveur sont conformes aux comptes administratifs.

4- VOTE DES BUDGETS

☐ Lotissement du Cormier : Il a été voté en section de fonctionnement pour 270 352.87 €. La

vente de 2 lots a été budgétisée. Un emprunt de 100000 € a été inscrit pour permettre de réaliser la voirie définitive.

□ Assainissement : Les comptes sont équilibrés en section de fonctionnement à 135 915.52 € et en section d'investissement à 176 002.03 €.

□ Gestions des Activités Commerciales : Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 12 060.66 € et en section d'investissement à 5499.71 €.

□ Commune : Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 605 752.02 €. Le conseil décide de reconduire les mêmes taux d'imposition qu'en 2012 soit :

→ taxe d'habitation 18.52 %,

→ taxe foncière bâtie 15.65 %,

→ taxe foncière non bâtie 44.17 %

En section d'investissement les comptes sont équilibrés pour 722 165.59 € avec les reports.

Mr HOUILLOT est venu en mairie présenter les ratios de solvabilité de la commune. En conclusion, l'autofinancement est d'un bon niveau. La pression fiscale est inférieure à la moyenne départementale, l'endettement diminue pour revenir à un niveau acceptable, des marges d'investissements persistent. La situation financière est saine, les charges de fonctionnement sont bien maîtrisées, gage d'une bonne gestion.

5 – CONVENTION AVEC LE SYDEV POUR LE REMPLACEMENT DES LAMPES A VAPEUR DE MERCURE

Le Maire donne connaissance au conseil de l'étude faite par le SYDEV, pour le remplacement des lampes à vapeur de mercure, sur plusieurs tronçons. La participation de la commune s'élève à 10 864 €. Le conseil autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

6- AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a confié à Mr ROBIN, architecte des Herbiers une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la future garderie. La Sté AEE Ingénierie de la Roche-sur-Yon. était membre du groupement. Elle a cédé son fonds de commerce à la Sté Alliance Energie Environnement de la Roche- sur- Yon. Cette substitution doit se faire par avenant. Le conseil autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir.

7 – FIXATION D'UN TARIF POUR UNE UTILISATION DU FOYER RURAL

Le Maire informe le conseil, que le club des aînés de Chavagnes-les-Redoux a demandé à utiliser le foyer rural de Monsireigne, pour leur interclub du fait de l'indisponibilité de la salle de Chavagnes-les-Redoux qui sera en travaux. Le Maire propose d'appliquer, à titre exceptionnel, le même tarif que pour les associations locales. Le conseil accepte ce tarif.

8 – PROJET DE PLATEFORME MULTI-SERVICES NUMERIQUES

Le Centre de Gestion initie une plateforme « multiservices numériques » qui consiste à proposer aux collectivités et établissements publics intéressés différents services :

- parapheur et signature électronique,
- Marchés publics dématérialisés,
- Télétransmission au contrôle de légalité et au trésorier.

Par la suite un service de gestion électronique de document et d'archivage numérique sera développé.

Un appel d'offres est en cours actuellement sous maîtrise d'ouvrage du Centre de Gestion qui va porter l'opération dans un premier temps. Un syndicat Mixte dénommé « e-collectivités Vendée » ouvert à la carte va donc être constitué qui intégrera les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et d'autres types d'établissements publics.

Un projet de statuts a été rédigé. Le Maire propose au conseil de les approuver. Après délibération, et considérant la nécessité d'avancer vers des moyens de communication et gestion performants le conseil approuve ces statuts.

9 – DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Suite à sa délégation de pouvoir, le Maire informe le conseil qu'il a signé le devis suivant :

→ extincteurs pour la future garderie
– AES pour 572.99 € TTC.

Pour l'étude d'incidence, le Maire indique qu'il va retenir la proposition de la SICAA de Belleville sur Vie, pour un montant de 2 500 € H.T.

10 – INFORMATIONS DIVERSES

– **COURS DE ZUMBA** : Un cours d'essai gratuit est proposé le mercredi 19 juin, au Foyer Rural, de 18 H 30 à 21 H 30.

- **VENTE DE PIZZAS** : Le maire informe les élus que le marchand de pizzas viendra désormais, le dimanche soir, Place du Doué Giraud.

LE MAIRE
Henri ROBICHON